

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

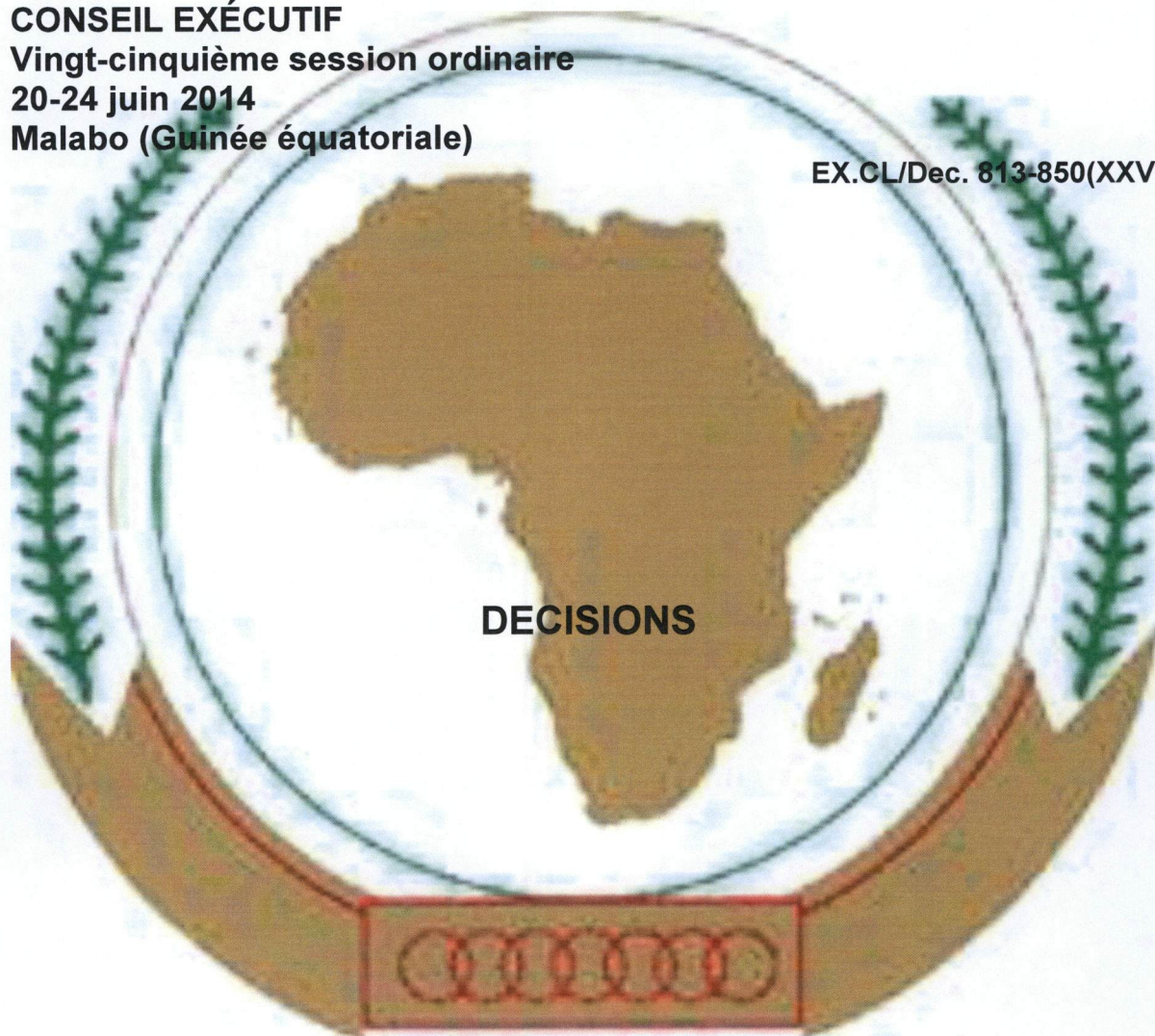
---

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel: 5517 700 Fax: 5511299  
Website: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

**CONSEIL EXÉCUTIF****Vingt-cinquième session ordinaire****20-24 juin 2014****Malabo (Guinée équatoriale)**

EX.CL/Dec. 813-850(XXV)





**DÉCISION SUR LE RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'ÉLECTION DES MEMBRES  
DE LA DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PERMANENTE DE L'ECOSOCC**  
Doc. EX.CL/859(XXV)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport intérimaire soumis par la Commission sur le processus d'élection de la deuxième Assemblée générale permanente de l'ECOSOCC et des différentes options qu'il contient ;
2. **DÉCIDE** d'adopter l'option d) comme base pour le déroulement de la prochaine Assemblée générale de l'ECOSOCC;
3. **DEMANDE** à la Commission de prolonger l'appel à candidature pour une période de trois mois et de mener une campagne de sensibilisation et de motivation durant cette période afin de recueillir un nombre suffisant de candidats à l'élection;
4. **DEMANDE** à la Commission de redonner priorité à l'affectation des ressources disponibles au soutien des besoins de la campagne de sensibilisation et de motivation ;
5. **CHARGE** la Commission, en cas de nombre insuffisant de candidats à l'élection de l'ensemble des membres de l'Assemblée générale de l'ECOSOCC, d'assurer l'élection d'une Assemblée intérimaire pour une période de deux ans avant la fin de 2014 pour permettre à celle-ci de traiter des questions urgentes en suspens, notamment celles qui ont trait au renforcement de ses statuts, de ses méthodes de travail, de son Règlement intérieur et de ses processus électoraux ;
6. **DÉCIDE** de retenir les critères d'éligibilité prévus à l'article 6 (6) des Statuts de l'ECOSOCC, selon lesquels 50% des ressources financières des OSC doivent provenir de sources internes ;
7. **DEMANDE** la réalisation d'un audit approfondi sur le fonctionnement de l'ECOSOCC depuis sa création, afin de proposer des recommandations sur les voies et moyens de réorganiser les opérations de cet organe, en particulier l'examen de ses statuts, de son Règlement intérieur et des modèles de représentation qui appuierait le principe de l'appropriation africaine.